TAXE APPRENTISSAGE 2022
BORDEREAU DE VERSEMENT

Solde de 13% affectés aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage

VERSEMENT A EFFECTUER AVANT LE 31/05/2022

RENSEIGNEMENTS

Nom Entreprise :……

SIREN / SIRET :……

Contact entreprise

Nom :……Prénom :……

Tél :……Mail :……

Montant de votre versement :……€

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous :
□ Par courrier
□ Par email

Au profit de l'école (cocher la case)

□ **Institut pour Déficients Visuels IRSAM Arc-en-Ciel – Marseille 7ème**

Mode de règlement

Soit par virement : IBAN : FR76 3000 3012 4000 0372 8376 557 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque : ..... A l'ordre de IDV IRSAM Arc-en-Ciel

---

□ **Institut pour Déficients Auditifs IRSAM IRS de Provence – Marseille 11ème**

Mode de règlement

□ Virement : IBAN : fr76 1336 9000 0110 0385 0402 674 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque : ..... A l'ordre de IDA IRSAM IRS de Provence

---

□ **Institut pour Déficients Visuels/Auditifs IRSAM La Ressource – La Réunion**

Mode de règlement

□ Virement

IBAN : FR76 4191 9094 0101 0294 8229 196 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque : ..... A l'ordre de IDA IRSAM La Ressource

---

□ **Institut pour Déficients Visuels IRSAM Les Primevères – Lyon**

Mode de règlement

□ Virement

IBAN : FR76 3000 4006 9000 0276 8824 440 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque : ..... A l'ordre de IDV IRSAM Les Primevères